CGT FO

FORCE OUVRIERE

Enseignement Supérieur Recherche

La force en liberté

n°128 de Juin 2017

0,40 €

Dans ce numéro :

Éditorial	p 1
CEF de la FNEC des 23 et 24 Mai Résolution Générale	p 2 - 3
Demande d'audience à Mme F. Vidal, Ministre de l'ESR Communiqué UIAFP Fonction publique : le programme Macron confirmé	p 4
Logique de profit et guerre économique... ou liberté de création et de diffusion des savoirs ?	p 5 - 6
Contribution sur «la pédagogie à l'Université»	p 6
Le blocage de la procédure du «suivi de carrière»	p 7
Respect des textes règlementaires et des statuts en ce qui concerne l'encadrement et la composition des jurys de master MEEF à l'ESPE de Paris	p 8 - 9
Supplément Familial de Traitement	p 9
Fonctionnarisation des Personnels Ouvriers - Protocle d'accord : pourquoi FO dit non !	p 10 - 11
Invitation à l'Assemblée Débat de la Région Parisienne	p 12

Directeur de la publication :
Gilles BOURHIS
SNPREES - FO
6-8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 88
Fax : 01 56 93 22 87

Email : snprees@fo-snprees.fr

Site : http://www.snpreesfo.fr/
N°CPPAP 1018 S 06 645
ISSN n°1247-3359

Imprimé par Typofset

Des attaques d'ampleur contre les salariés se préparent

Les premières audiences des syndicats ont eu lieu, avec le nouveau président, avec le premier ministre et la ministre du travail, dans les différents ministères. Le programme de travail envoyé le 6 juin sur la réforme du code du travail confirme le programme et les déclarations de M. Macron, le but est bien de mettre au centre les accords d'entreprise au détriment des conventions collectives de branche.

Il ne s'agit donc pas d'un procès d'intention, et après les élections législatives, comme il l'avait annoncé, le gouvernement va aller très vite en soumettant au parlement une loi d'habilitation lui permettant de légiférer d'ici la fin de l'été par ordonnance pour aller encore plus loin que la loi travail du précédent gouvernement (que le président actuel avait largement inspiré) pour détruire le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

L'UIAFP-FO, dans son compte rendu de l'audience avec M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, nous alerte sur les intentions du gouvernement contre les services publics et les fonctionnaires. Même si les chiffres ne sont pas précisément arrêtés, il y aura bien de l'ordre de 120 000 suppressions d'emploi dans les 3 versants de la fonction publique. Le point d'indice est gelé au moins jusqu'en 2018 inclus et l'augmentation générale de la CSG reste toujours prévue à l'automne. Le jour de carence sera rétabli. Le recrutement sur contrat sera développé au détriment de l'emploi statutaire. Sans compter les menaces sur l'existence du code des pensions.

La FNEC FP-FO, avec ses syndicats SNPREES-FO et SupAutonome-FO, a été reçue par la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique Vidal, mercredi 21 juin. La FNEC FP-FO a abordé plusieurs dossiers urgents. Elle a demandé l'abandon du RIFSEEP et que l'arrêté pour les ITRF et ITA ne paraisse pas, en précisant qu'elle irait au TA s'il sortait. Elle a déposé les 506 signatures sur la pétition qui demande l'abandon du protocole de fonctionnarisation des PO des CROUS qui attaque tous les acquis. Elle a demandé à ce que FO ne soit exclu d'aucune discussion sur cette question au prétexte qu'elle n'est pas signataire d'un protocole. Elle a demandé l'abandon immédiat de la procédure de suivi de carrière des enseignants-chercheurs. Elle a aussi abordé la situation générale difficile liée au manque de moyens, les fusions, son opposition à la circulaire sur le tirage au sort, etc.

L'échange a été franc, la ministre montrant son intérêt à connaître notre point de vue sur chaque question. La ministre a reconnu l'échec actuel du suivi de carrière, elle défend la prise en compte de l'enseignement dans l'évaluation et souhaite une discussion sur le sujet. Elle s'appuie sur la position d'autres syndicats qui soutiennent la sortie de l'arrêté RIFSEEP pour ne pas répondre clairement à notre demande, cela après avoir dit que l'arrêté était en train d'être signé. Sur le fond pour les CROUS, elle n'a pas défendu la sortie du dérogatoire et encore moins les demandes du CNOUS de délégation de gestion mais a insisté sur le fait que la majorité des syndicats concernés sont pour.

Un point positif est qu'elle nous a assuré qu'il n'y aurait pas de négociation sur la sortie du dérogatoire sans FO.

Globalement, la Ministre est loin d'avoir répondu à nos inquiétudes, en particulier concernant la liberté de recherche, le maintien des prérogatives du CNU et des garanties statutaires nationales pour toutes les catégories de personnels.

Le gouvernement, à tous les niveaux, confirme donc que des attaques d'ampleur contre les salariés se préparent. Dans cette situation, notre responsabilité est d'alerter les salariés et de préparer le rapport de force.

Avant les vacances et un repos réparateur indispensable, continuons de préciser le cahier de revendications par le dialogue avec les syndiqués et les collègues, renforçons l'outil syndical par de nouvelles adhésions.

Gilles Bourhis, secrétaire général.